

20 DEC. 2019



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Lundi 16 décembre 2019

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2020

Etaient présents :

Ronan LOAS, Antoine GOYER, Serge LECUYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Martine LIEDOT, Isabelle GUSMINI, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Sylvain BRITEL, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Luc MADEC à Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES à Patricia QUERO-RUEN, Christelle CAINJO à Armelle GEGOUSSE, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR.

Absentes : Dominique DAUGES, Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Martine LIEDOT

Présents : 26
Pouvoirs : 05
Absents : 02

**DIRECTION EDUCATION
ENFANCE JEUNESSE SPORT**

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2020

Rapporteur : Patrick Gouello

Le dynamisme du tissu associatif sportif local est un moteur essentiel du vivre ensemble à Ploemeur qui participe à l'attractivité de la commune et à l'animation du territoire.

Pour soutenir ces associations dans leurs activités, il y a lieu de leur allouer une subvention suivant le tableau ci-dessous. Une réunion d'étude des dossiers et de concertation a eu lieu avec les représentants de l'office municipal des sports (OMS) et de la municipalité.

Ces attributions sont assorties d'engagements définies par la réglementation en vigueur et par la signature d'une lettre d'engagement qui garantit la bonne utilisation des deniers publics.

Consciente de la plus-value apportée au territoire par une vie associative riche et variée, la municipalité souhaite dès lors maintenir un niveau d'engagement fort envers les associations locales, et ce, malgré la tension croissante sur les finances communales.

Le volume global de subventions est conservé pour l'année 2020 et Les sommes allouées sont inscrites au budget de la Ville au titre de l'exercice 2020.

Organismes	Subventions de Fonctionnement 2019	Propositions de subvention de Fonctionnement 2020
DOJO PLÖEMEUR OCEAN	900 €	750 €
TENNIS CLUB DE PLÖEMEUR	4 790 €	4 333 €
FORMOCEAN	50 €	50 €
FUTSAL CLUB DE PLOEMEUR	490 €	344 €
PLÖEMEUR VOLLEY	2 708 €	2 334 €
PLÖEMEUR CYCLOTOURISME	400 €	400 €
LES MOUETTES CRAPAHUTEUSES	470 €	435 €
COURIR A PLÖEMEUR	120 €	126 €
BASKET PLÖEMEUR OCEAN	2 800 €	3 100 €
ENTENTE DES MUNICIPAUX	153 €	168 €
A.S. EREA LES PINS	100 €	54 €
PLÖEMEUR RUGBY CLUB	2 930 €	3 230 €
PLÖEMEUR NATATION	4 850 €	4 881 €
PLÖEMEUR ATLANTIQUE HANDBALL	3 790 €	3 428 €

PLCÉMEUR TRIATHLON	1 530 €	
A.S. GOLF PLCÉMEUR OCEAN	3 100 €	3 286 €
A.S. GUERMEUR	5 246 €	4 746 €
FOOTBALL CLUB DE PLCÉMEUR	9 980 €	9 480 €
LES PANTERS	250 €	526 €
AS PARA TIR - KEPAPE	220 €	230 €
A.S. COLLEGE CHARLES DE GAULLE	900 €	768 €
A.S. COLLEGE JEAN-PAUL II	834 €	828 €
A.S. LYCEE ND DE LA PAIX	939 €	931 €
AS ECOLE PREVRT DESNOS	300 €	289 €
HANDIABORD	0	220 €
TOTAL	47 850 €	46 735 €

Montant auquel il convient d'ajouter les subventions des sections sportives de l'Amicale Laïque de Ploemeur qui apparaissent dans le rapport spécifique concernant cette association et dans le cadre d'une convention. Pour mémoire, ces subventions s'élèvent à 19 606 € pour le fonctionnement.

Pour les associations ayant une modification significative de leur subvention de fonctionnement, celle-ci a été limitée à 500 euros maximum en cas de diminution et plafonnée à 300 euros en cas de forte augmentation. La baisse de l'enveloppe globale des subventions de fonctionnement a été réinjectée dans les subventions d'aides aux projets.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Jeunesse, sport, santé » et « Education, culture, relations internationales » du 04 décembre 2019 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du 09 décembre 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ACCORDE les subventions de fonctionnement aux associations sportives telles que présentées dans le tableau ci-dessus pour l'année 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire